

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2012

Présents : MM. CASELLAS, COLIN, DEPAULE, DUARTE, GLEIZES-RAYA, LECINA, LECLAIR, LLORET, MARTINEZ, PENA, RAMONEDA, SOUM, VAYA.

Procurations : Mme CUXAC à Mme PENA, Mr TISSOT à Mr COLIN;

Absents : MM. ABADIE, LORENZO, PONS, SCHNEIDER.

Secrétaire de Séance : Mme VAYA Florence

1) Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 8 octobre 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) **CARCASSONNE AGGLOMERATION – REFONTE DE LA CARTE INTERCOMMUNALE :**

a) Modification du périmètre de la Communauté d'Agglomération Carcassonne Agglo par fusion extension :

Le conseil municipal approuve :

- Le projet de périmètre tel que présenté par l'arrêté préfectoral n° 2012254-0004 en date du 10 septembre 2012, et fixant le périmètre d'un établissement public à fiscalité propre par fusion-extension de la Communauté d'Agglomération Carcassonne Agglo,
- Le projet de statuts,
- La désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil Communautaire en tant que délégués communautaires :

| TITULAIRE | SUPPLEANT |
|-------------------|------------------------|
| Mr CASELLAS Alain | Mr RAMONEDA Paul |
| Mr LECLAIR Jean | Mme GLEIZES-RAYA Nadia |

La Communauté d'Agglomération comprendra :

- La fusion d'établissements publics à coopération intercommunale concernant :
 - La Communauté d'Agglomération Carcassonne Agglo,
 - La Communauté de Communes du Cabardès au Canal du Midi,
 - La Communauté de Communes du Haut Minervois,
 - La Communauté de Communes du Minervois au Cabardès.
- L'intégration par extension du périmètre de communes :
 - La commune d'Arzens appartenant à la Communauté de Communes de la Malepère,
 - La commune de Verzeille appartenant à la Communauté du Limouxin et du Saint-Hilarois,
 - Les communes de Bouilhonnac et de Rustiques, appartenant à la Communauté de Communes du Piémont d'Alaric,
 - Les communes d'Arquettes en Val, Caunettes en Val, Fajac en Val, Labastide en Val, Mayronnes, Montlaur, Pradelles en Val, Rieux en Val, Serviès en Val, Taurize, Villar en Val, et Villetritouls, appartenant à la Communauté de Communes du Canton de Lagrasse.

b) Fusion du SYDOM et de Carcassonne Agglo Gestion des Déchets SMICTOM :

Le conseil municipal approuve :

- le projet de périmètre arrêté par Monsieur le Préfet en date du 19 septembre 2012 concernant la fusion du Syndicat Départemental des Ordures Ménagères (SYDOM) et du Syndicat Carcassonne Agglo Gestion des Déchets (SMICTOM),
- les statuts du futur établissement qui aura pour dénomination COVALDEM 11 (Collecte et Valorisation des Déchets Ménagers de l'Aude)

Votes : POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3) MODIFICATION DU PARC COPIEURS MAIRIE ET GROUPE SCOLAIRE :

Le duplicopieur de la mairie étant hors service, une réactualisation du contrat a été revue avec la Société SOFEB avec laquelle il avait été conclu une location financière longue durée sur 5 ans pour le parc copieur (mairie et écoles), en avril 2010.

Ainsi, le parc sera doté de 4 nouveaux copieurs (mairie, accueil mairie, école primaire et école maternelle. Le copieur actuel Mairie « SHARP MX 4100 N » est conservé et sera principalement affecté pour les tirages importants des Associations.

| | TARIF et FORFAIT PROPOSES |
|---|--|
| Location trimestrielle | 1.752,30 € HT |
| Maintenance mensuelle comprenant : | |
| - Forfait Noir/Blanc | 90,20 € HT |
| - Forfait Couleur | 206,40 € HT |
| - Forfait Docutique | 36,00 € HT |
| - Forfait Copies | 20 500 (N/B) 4 800 (COULEUR) |
| - Copies supplémentaires | 0,44 € HT /100 copies N/B 4,30 € HT /100 copies COULEUR |

Désormais, chaque association se verra attribuer un numéro de code pour mettre en place une gestion par le secrétariat de la mairie.

Votes : POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4) FINANCES – VIREMENT DE CREDIT – BUDGET PRIMITIF M14/2012 :

| | Diminution sur crédits déjà alloués | | Augmentation des crédits | |
|---|-------------------------------------|-----------|--------------------------|-----------|
| | Chapitre et article | Sommes | Chapitre et article | Sommes |
| Conduit cheminée chaudière mairie | 2315/269 | 1.800,00 | 2313/258 | 1.800,00 |
| Aménagement jeu extérieur cour école primaire | 2315/269 | 12.000,00 | 2313/241 | 12.000,00 |

Votes : POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5) CHEMIN RURAL n° 54 dit de CARCASSONNE à LAGRASSE :

Suite à la validation du rapport du commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique conjointe avec la Commune de Carcassonne, portant sur la vente d'une partie du chemin rural n° 54, dit de « Carcassonne à Lagrasse », il sera procédé à la cession d'une partie de cette voie (95 m2) au prix de 15 € le m2 au profit de Monsieur LEBLANC Philippe (il s'agit du même prix de vente que la Ville de Carcassonne pour la partie la concernant).

Votes : POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6) RESTAURATION DU PRIEURE DE SAINT-FOULC, dit « PIGEONNIER DE CAZABAN » :

../...

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de Carcassonne Agglo, dans le cadre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales (F.P.I.C.).

Mr le Maire rappelle l'estimation des travaux réalisée par l'architecte agréé auprès des Bâtiments Historiques, Mr MASSERON Bernard : 123.811,75 € HT (honoraires compris).

Votes : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7) ASSOCIATION DANSE DE SALON – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE :

Dans le cadre de leurs activités, l'Association « Danse de Salon », a prévu un stage de danse pour le groupe des enfants et adolescents, en Espagne.

Ce projet est financé en partie, par l'Association et par les familles. Pour le finaliser, une aide complémentaire par la commune est accordée, soit la somme de 500 euros qui sera prélevée de la ligne budgétaire 2012/ art. 65748.

Votes : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8) JEUX EXTERIEURS SITUES A L'AIRE DE JEUX ET AU GROUPE SCOLAIRE :

Les aires de jeux et équipements doivent être entretenues de manière à ne pas représenter de risques pour la sécurité et la santé des enfants. La commune est dotée de jeux extérieurs (aire rue La Pimparella) et avait un contrat d'entretien et de maintenance avec la Société LUDOPARC.

Des jeux complémentaires ont été installés à l'école maternelle et prochainement à l'école primaire.

Le contrat d'entretien et de maintenance a dû être revu. La rémunération annuelle et forfaitaire s'élève à 3.150 € HT.

Votes : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9) ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A Mr FAURE JEAN-LUC :

Sur le plan de la circulation, il est prévu la création d'une jonction, du nouveau cimetière vers le chemin de Montrafet (ancien chemin de Villefloure à Palaja).

A cette fin, la commune se porte acquéreur d'une partie des parcelles cadastrées AW n° 15 et n° 16, appartenant à Mr FAURE Jean-Luc.

La superficie nécessaire sera déterminée par un document d'arpentage réalisé par le Cabinet LEFEBVRE.

Le prix d'achat, après consultation du Service des Domaines, a été fixé à 1.000 euros pour une emprise de 950 m2 environ.

Votes : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10) CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS :

Suite à une renégociation du contrat d'assurance garantissant les dommages aux biens, la responsabilité générale de la commune, et la protection juridique de la commune, souscrit avec la compagnie d'assurances GROUPAMA, un nouvel accord est conclu pour une durée de 4 ans, à compter du 01/01/2013, pour une cotisation de 8.344 € TTC.

Votes : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La séance est levée à 20 heures.